

Le 20 décembre 2021

**Affichage en vertu de la Loi sur l'équité salariale
Maintien de l'équité – décembre 2021
Groupe du personnel de soutien (SEESUS)**

Introduction

La *Loi sur l'équité salariale* est entrée en vigueur le 21 novembre 1997. Elle a pour objet de corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories à prédominance féminine. Pour ce faire, la *Loi sur l'équité salariale* exige qu'un exercice initial d'équité salariale soit réalisé et, qu'ensuite, une évaluation du maintien de l'équité salariale soit effectuée tous les cinq ans. Chacune des évaluations du maintien est autonome et distincte de l'obligation précédente. L'objectif de cet exercice est de s'assurer que les catégories d'emploi à prédominance féminine reçoivent toujours une rémunération égale à celle des catégories d'emploi à prédominance masculine de même valeur ou de valeur équivalente. Ce sont les résultats de cette évaluation qui sont présentés dans cet affichage. Si vous avez des questions ou des commentaires, consultez la section « Droits et délais » à la fin de cet affichage.

Comme le permet la Loi, l'évaluation du maintien de l'équité salariale a été effectuée par l'employeur seul. Cependant, celui-ci devait mettre en place un processus de participation des personnes salariées et des associations accréditées. Ce processus, par lequel l'employeur doit transmettre des renseignements sur les travaux, a eu lieu le **18 octobre 2021**.

Sommaire de la démarche retenue pour l'évaluation du maintien

1. Pour cet exercice, nous n'avons identifié aucun événement ayant pu avoir un effet sur ce processus de maintien de l'équité salariale.
2. L'analyse de la prédominance sexuelle des catégories d'emploi et des taux maximums de salaire pour ces catégories a été effectuée à l'aide des données du 21 septembre 2021. Vous trouverez en annexe la liste des catégories d'emploi visées par cet exercice ainsi que leur prédominance.
3. Pour cet exercice, le plan d'évaluation utilisé est le même que celui utilisé pour tous les précédents processus de maintien de l'équité salariale. Ce plan d'évaluation utilise les quatre grands facteurs d'évaluation prescrits par la Loi, soit les qualifications requises, les responsabilités assumées, les efforts requis et les conditions dans lesquelles s'effectue le travail. Les sous-facteurs et la pondération qui leur ont été attribués originalement demeurent aussi inchangés.
4. Les catégories d'emploi créées depuis décembre 2016 ainsi que celles qui étaient considérées comme neutres lors du dernier exercice de maintien ont été évaluées à l'aide de ce plan d'évaluation.
5. Nous avons procédé à l'évaluation des écarts salariaux pour les fins de comparaison des catégories d'emploi à prédominance masculine et féminine. Pour ce faire, l'Université a retenu la même méthode que celle utilisée lors du précédent processus de maintien, soit une méthode de comparaison sur une base individuelle où tous les emplois à prédominance féminine ont été comparés avec les emplois à prédominance masculine de même classe. Comme aucun emploi à prédominance masculine n'est présent en classe 1, nous avons utilisé les classes 2 et 3 à titre de comparateurs, ces dernières comportant des catégories d'emploi à prédominance masculine.

6. À la suite de cette analyse, l'Université constate qu'il n'y a pas d'ajustements salariaux à effectuer.
7. Tel que prévu par la Loi, une réévaluation de la situation sera effectuée au maximum dans 5 ans.

Droits et délais

En vertu de l'article 76.4 de la *Loi sur l'équité salariale*, les personnes salariées visées par le maintien de l'équité salariale disposent de 60 jours, à compter de la date du présent affichage, pour demander des renseignements additionnels ou présenter leurs observations par écrit. Les demandes de renseignements additionnels ou observations seront traitées dans les 30 jours suivant le terme du présent affichage. Suivra alors un nouvel affichage suivant le 60^e jour de cet affichage, soit au plus tard le 20 mars 2022. Ce nouvel affichage précisera les renseignements additionnels demandés, les modifications apportées ou indiquera qu'aucune modification n'a été apportée aux résultats. Finalement, il présentera les recours prévus par la Loi relativement à cette évaluation du maintien de l'équité salariale.

Les membres du SEESUS peuvent donc demander par écrit des renseignements additionnels ou faire des observations sur ce résultat. Ces demandes de renseignements ou observations doivent être produites avant le 18 février 2022, en s'adressant à :

M^{me} Carolynne Raymond
Conseillère en gestion des ressources humaines
Courriel : Carolynne.Raymond@USherbrooke.ca

ANNEXE A

CATÉGORIES D'EMPLOI – MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE 2021	
PRÉDOMINANCE FÉMININE	PRÉDOMINANCE MASCULINE
Agente ou agent au service à la clientèle (Centre culturel)	Agente ou Agent de sécurité-prévention
Agente ou Agent d'administration	Aide technique (audiovisuel)
Agente ou Agent d'administration (accueil & information)	Arbitre
Agente ou Agent d'administration (admission & inscription)	Assistante-entraîneuse ou Assistant-entraîneur
Agente ou Agent d'administration (Centre culturel)	Commis (audiovisuel)
Agente ou Agent d'administration (Service des ressources financières)	Commis à l'aménagement et à la gestion des locaux
Agente ou Agent d'administration à la régie des salles	Commis au soutien informatique
Agente ou Agent d'administration académique	Commis aux postes
Aide de laboratoire	Commis magasinière/livreuse ou Commis magasinier/livreur
Animalière ou Animalier	Commis réception marchandises et gestion des matières résiduelles
Animatrice ou Animateur d'activités aquatiques	Dessinatrice ou Dessinateur-service à la clientèle
Commis (animation & aide financière)	Électricienne ou Électricien
Commis (avantages sociaux)	Électromécanicien
Commis (comptes à payer)	Entraîneuse ou Entraîneur
Commis (fonds avec restrictions)	Femme de scène ou Homme de scène
Commis (gestion des locaux & laboratoires)	Femme de scène principale ou Homme de scène principal
Commis (gestion information)	Femme de service ou Homme de service (Centre sportif)
Commis (régime de retraite)	Frigoriste
Commis (rémunération)	Journalière ou Journalier (général)
Commis (Service du sport et de l'activité physique)	Journalière ou Journalier (terrains)
Commis (soutien à l'enseignement)	Journalière-chauffeuse ou Journalier-chauffeur
Commis à la gestion des locaux	Magasinière ou Magasinier
Commis à la mise à jour des données	Manoeuvre au Centre culturel
Commis à la saisie des données	Mécanicienne ou Mécanicien (entretien)
Commis à l'accueil	Mécanicienne ou Mécanicien (véhicules moteurs)
Commis à l'approvisionnement	Mécanicienne ou Mécanicien de machines fixes
Commis au service à la clientèle	Mécanicienne ou Mécanicien en tuyauterie
Commis aux activités de formation	Mécanicienne ou Mécanicien machines fixes/mécanicien d'entretien
Commis aux activités pédagogiques	Menuisière ou Menuisier
Commis aux admissions (médecine)	Monitrice ou Moniteur - initiation
Commis aux affaires académiques	Opératrice ou Opérateur de systèmes de visioconférence et des webconférences
Commis aux guichets (Centre culturel)	Opératrice ou Opérateur en informatique
Commis aux stages	Ouilleur-ajusteur ou Ouilleuse-ajusteuse
Commis aux télécommunications	Peintre
Commis de bureau	Préposée ou Préposé à la gestion des locaux et des laboratoires
Commis de bureau (fiabilité des installations)	Préposée ou Préposé à l'entretien (terrains)
Commis I (admission & inscription)	Préposée ou Préposé à l'entretien général
Commis I (bibliothèque)	Préposée ou Préposé au Centre culturel
Commis I (comptabilité)	Préposée ou Préposé au Service du sport & de l'activité physique
Commis I (résidences)	Préposée ou Préposé au stationnement
Commis I (stages coop. & placement.)	Préposée ou Préposé d'entretien général d'immeubles
Commis II (accueil & information)	Responsable de ligue
Commis II (admission & inscription)	Serrurière ou Serrurier
Commis II (bibliothèque)	Technicienne ou Technicien en audiovisuel
Commis II (résidences)	Technicienne ou Technicien en éditique
Commis II (stages coopératifs & placement)	Technicienne ou Technicien en électricité & instrumentation
Commis II aux affaires académiques	Technicienne ou Technicien en électricité & instrumentation niveau 1
Commis II aux guichets (Centre culturel)	Technicienne ou Technicien en électrotechnique
Coordonnatrice ou Coordonnateur	Technicienne ou Technicien en électrotechnique niveau 1

CATÉGORIES D'EMPLOI – MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE 2021

PRÉDOMINANCE FÉMININE	PRÉDOMINANCE MASCULINE
Horticultrice ou Horticulteur	Technicienne ou Technicien en entretien ménager
Infirmière ou Infirmier auxiliaire	Technicienne ou Technicien en génie mécanique
Monitrice ou Moniteur - activités aquatiques	Technicienne ou Technicien en génie mécanique niveau 1
Monitrice ou Moniteur - conditionnement physique	Technicienne ou Technicien en géomatique
Préposée ou Préposé à la sollicitation	Technicienne ou technicien en gestion projets immobiliers
Préposée ou Préposé à la vente téléphonique	Technicienne ou Technicien en gestion projets immobiliers niveau 1
Préposée ou Préposé aux spectacles & réceptions	Technicienne ou Technicien en graphisme
Secrétaire	Technicienne ou Technicien en graphisme de signalisation
Secrétaire (Service de santé)	Technicienne ou Technicien en informatique
Secrétaire de direction	Technicienne ou Technicien en informatique niveau 1
Surveillante ou Surveillant de la galerie d'art	Technicienne ou Technicien en mécanique du bâtiment
Surveillante-sauveteure ou Surveillant-sauveteur	Technicienne ou Technicien en mécanique du bâtiment niveau 1
Technicienne ou Technicien administration niveau 1	Technicienne ou Technicien en multimédia
Technicienne ou Technicien de la documentation	Technicienne ou Technicien en physique
Technicienne ou Technicien de laboratoire	Technicienne ou Technicien en physique niveau 1
Technicienne ou Technicien de laboratoire niveau 1	Technicienne ou Technicien en prévention
Technicienne ou Technicien de publications en ligne	Technicienne ou Technicien en sécurité informatique
Technicienne ou Technicien du centre de simulation clinique	Technicienne ou Technicien en sécurité informatique niveau 1
Technicienne ou Technicien en activités de formation clinique	Technicienne ou Technicien en système électrique & électronique
Technicienne ou Technicien en activités physiques & sportives	Technicienne ou Technicien en systèmes mécatroniques
Technicienne ou Technicien en administration	Technicienne ou Technicien en systèmes mécatroniques niveau 1
Technicienne ou Technicien en aménagement des bâtiments et terrains niveau 1	Technicienne ou Technicien en systèmes ordinés
Technicienne ou Technicien en aménagement des bâtiments & terrains	Technicienne ou Technicien en systèmes ordinés niveau 1
Technicienne ou Technicien en approvisionnement, douane & trafic	Technicienne ou Technicien en télématique
Technicienne ou Technicien en édition	Technicienne ou Technicien en télématique niveau 1
Technicienne ou Technicien en environnement & gestion des substances dangereuses	Technicienne ou Technicien entretien ménager, développement durable et réception des marchandises
Technicienne ou Technicien en environnement & gestion substances dangereuses niveau 1	Technicienne ou Technicien environnement & développement durable
Technicienne ou Technicien en génie chimique	Technicienne ou Technicien génie civil
Technicienne ou Technicien en génie chimique niveau 1	Technicienne ou Technicien génie civil niveau 1
Technicienne ou Technicien en information & rédaction	Technicienne ou Technicien opérateur salles blanches
Technicienne ou Technicien en information & rédaction niveau 1	Technicienne ou Technicien opérateur salles blanches niveau 1
Technicienne-animalière ou Technicien -animalier niveau 1	Technicienne-photographe ou Technicien-photographe
Technicienne-animalière ou Technicien-animalier	Technicienne-réalisatrice ou Technicien-réalisateur
Technicienne-archiviste ou Technicien-archiviste	
Téléphoniste-réceptionniste	
PRÉDOMINANCE NEUTRE	
Animatrice ou animateur projets spéciaux	
Marqueuse ou Marqueur	
Préposée ou Préposé aux ressources matérielles	
Responsable d'activités	
Surveillante-animatrice ou Surveillant-animateur	
Technicienne ou Technicien prosecteur	
Technicienne ou Technicien prosecteur niveau 1	